www.icn-presse.corsica

#7048 vendredi 20 septembre 2024

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

PORTIVECHJU FILM FESTIVAL

CLAP DE DÉBUT

P6

Affiche du film Le Mohican

1,75€

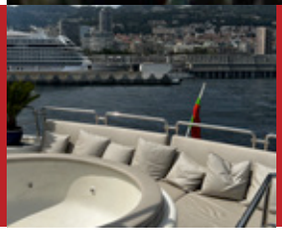

BRÈVES DE SAISON

YACHTS, LUXE, CAPRICES ET PETITES MANIES P16

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
BRÈVES P5 • VIE PRATIQUE P8
AGENDA P15
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9

9 201670 481750

SEMPR' À FIANC' À VOI

QUI NE SAUTE PAS
N'EST PAS FRANÇAIS
DU HEZBOLLAH
RUSSE
DU HEZBOLLAH
AVALI CI VOL'A TRUVÀ
UN ANTRU MURU.
KAMPÀ

SOMMAIRE

À LA UNE

CULTURA
PORTIVECHJU FILM FESTIVAL: CLAP DE DÉBUT **P6**

OPINIONS **P4**

EN BREF ET EN CHIFFRES **P5**

VIE PRATIQUE ***ENFANTS ET TEMPS D'ÉCRAN*** **P8**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION **P15**

BRÈVES DE SAISON **P16**

CARNETS DE BORD **P18**

ANNONCES LÉGALES **P9**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION
Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :
Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1er secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat
Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES
Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS
Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS
au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Fertilità casana

U prima Centru Regiunali di Fertilità hè statu inauguratu u 10 di sittembri scorsu, à l'uspidali di Bastia. Un casali di 300 m² cù l'ultimi tennulugii, pà pudè risponda à i bisogni di i coppii corsi chì t'ani difficultà par avè figlioli. Fin'è oghji, erani centunai à parta ogni annu in cuntinenti, ch'ella sighi frà altru in Marseglia o in Nizza, pà pudè benefizià di trattamenti di fertilità. Un veru catinacciu chì ùn sarà più nicissariu, cù st'inghjustizia chì hè durata troppu è chì hè oramai sguassata pà a Corsica, u solu locu in Francia à ùn avè micca un centru di fertilità. Grazia à stu prughjettu fruttu di una cullaburazioni trà u publicu è u privatu, tutti l'attività medicali nicissarii sarani praticati in Bastia. I pruceduri sarani più simplici è l'accessu à i cunsultazioni direttu, vali à dì chì i parsoni pudarani piglià u so appuntamentu ind'u centru, senza passà ind'è u so ginecologu o u so duttori. D'altrondi, pà i parsoni chì stani luntanu da u centru, telecunsultazioni sarani dinò pruposti. Tamantu sullevu! Sarani compii cusì i galeri di piglià avviò, battelli è taxi, è di circà à allughjassi quì o culà certi volti à prezzu d'oru. Sarà sempri menu caru pà un coppiu d'aiaccini di fà u pass'è veni trà a cità imperiali è u nordu di l'isula cà di francà u mari. Soprattuttu chì, è hè calcosa chì conta, ritruvarani più prestu a so casa è a so famiglia, un sustegnu di prima trinca quand'ellu si dicidi di trattà di un sughjettu simuli chì pudaria essa guasgi tabù o appena vargugnosu pà certi. Inveci, s'è una donna voli avè un figliolu sola, duvarà sempri andà in cuntinenti, vistu ch'ellu ùn hè ancu pussibuli u donu di sperma in Corsica, com'è pà l'ovociti o l'embrioni. Infini, malgradu issu puntu quì, hè u più bellu rigalu chì u mondu di a saluta corsu pudia fà à tuttu stu publicu in difficultà è chì cerca solu u rigalu u più maiò chì pudissi asista: a vita. ■ ***Santu CASANOVA***

SI PASSA CALCOSA… ANNANT'À A RETA

S'il étaient encore de ce monde, Edmund Hillary et Tenzing Norgay seraient sans doute priés d'aller se rhabiller… Songez un peu : être les premiers hommes à gravir l'Everest et, une fois là-haut, ne même pas être fichus de faire un bon selfie ! Il faut être vraiment ballots. À commencer par Hillary qui, non content de charrier lui-même son paquetage de 14 kg, a toujours refusé d'être désigné comme le premier arrivé au sommet, précisant que lui et Tenzing l'avaient atteint ensemble. Il serait même allé jusqu'à se débrouiller pour que la seule photo prise là-haut soit celle du sherpa posant avec son piolet. Depuis, fort heureusement, nous avons appris que, souvent, ce qui a pu être accompli est bien moins important que la manière dont on va en parler et en faire parler. C'est ainsi que le youtubeur Inoxtag, 22 ans et 8 millions d'abonnés, a fait un véritable carton avec le film *Kaizen : un an pour gravir l'Everest*, qui relate son expédition vers le toit du monde. Une expédition entre business class et first class, avec un budget qui avoisinerait voire dépasserait le million d'euros, de nombreux sponsors, une assistance respiratoire et plusieurs sherpas pour tout coltiner et laisser le jeune influenceur faire l'ascension pour ainsi dire les mains dans les poches. *« C'était l'un de mes plus grands rêves et je l'ai fait »* a déclaré l'intéressé au Figaro. Pourquoi s'en serait-il privé, du reste, puisqu'il en avait et l'envie et les moyens ? Mais faut-il pour autant parler d'*« épopée »* ou saluer un *« exploit »* comme on a pu le lire ou l'entendre à plusieurs reprises ? Et doit-on vraiment s'extasier devant les perles de sagesse et autres sentences tirées d'un mauvais guide de développement personnel qu'Inoxtag a pu asséner gentiment depuis la sortie du film ? La question divise. Pour les 40 ans et plus, toutes ces injonctions à aller jusqu'au bout du rêve, à se dépasser sans jamais renoncer sont au mieux ridicules, au pire délétères. Pour les jeunes fans du youtubeur, ce ne sont là que propos de vieux « losers », forcément aigris. Pour ceux-là, même si les héros ne portent pas toujours une cape, ils doivent à tout le moins soigner le narratif. ■ ***Elisabeth MILLELiRI***

France Inter @franceinter · 16 sept.
"On peut échouer, mais on n'a pas le droit d'abandonner. L'échec nous fait apprendre. L'abandon, c'est quand on décide d'arrêter alors que l'on a encore la force de continuer", affirme Inoxtag. Son documentaire "Kaizen" vient de sortir sur YouTube.

Matthieu Pinon @_NdJ_ · 7h
Après Tiboinshape, le discours libéral culpabilisateur a trouvé un nouvel ambassadeur auprès de la jeunesse.

ewan dupont @dupont_ewan · 16 sept.
Ouais exactement même ressenti durant le visionnage de mon fils hier. J'ai essayé, maladroitement, de faire passer ce message, mais sans succès.

Boby Ewing @BobyEwing9 · 7h
Alors que c est tellement mieux de promouvoir la faiblesse et l'assistanat

Brice @Bricesafarte · 1h
Tout ça c'est des excuses de faible, remercie le d'essayer de te le faire comprendre !

MacDriver @TheMacDriver · 8h
Ba t'es un gros jaloux d'un gamin de 22 ans

Padre_Pio @Padre_Pio · 4h
Si si on a le droit, c'est même plutôt un signe d'intelligence pour ne pas, par exemple, mourir.

Indy ♥ #BLM @indy_yet · 16 sept.
Le "dépassement de soi" quotidien c'est ce que font pour vivre, sans s'en vanter sur YouTube, les sherpas royalement payés 25 dollars la journée pour guider les occidentaux en quête de gloriole et accessoirement les protéger ainsi que porter leur bouffe, équipement, déchets etc.

Dr.Bagarre @docteurbagarre · 23h
Renoncer c'est pas une faiblesse. C'est même une force, parfois, de savoir quand lâcher prise, quand laisser couler des choses.

P-A @peag22 · 22h
C'est sur que lorsque t'as des Sherpas pour monter tes affaires et des bouteilles d'oxy, c'est pas compliqué de ne pas abandonner. Retournes y sans oxy n'y porte sac et reviens nous parler d'abandon.

Tangoche @DocteurClap · 4h
Le chemin vers le sommet de l'Everest lui-même est jalonné de gens qui n'ont pas abandonné, c'est vraiment l'absurdité à l'état pur de sortir ça en revenant de là-haut.

HUMEUR

Emily in… Corsica

Ça y est ! La saison 4 des aventures d'*Emily in Paris* vient de sortir sur Netflix. Il faut dire que la suite des aventures parisiennes d'Emily Cooper, la plus célèbre des parisiano-américaines de la télévision, était attendue par des millions de fans à travers le monde. Véritable phénomène de société, la série narre la vie professionnelle et amoureuse d'une jeune spécialiste en marketing. Le tout dans un Paris fantasmé, débordant de clichés, si bien que la carte postale est tellement belle qu'elle semble sortie tout droit d'une brochure touristique : cafés, croissants, étreintes sous une Tour Eiffel scintillante, défilé permanent de vêtements haute couture, restaurants étoilés et vin bordelais. Si bien que quand Emily part se « ressourcer » dans le Sud de la France, c'est au milieu des cigales et des champs de lavande de la Provence qu'elle nous emmène. Après une escapade à Rome, où elle a pu déguster des pâtes et faire un tour de Vespa devant le Colisée, pourquoi Emily ne viendrait-elle pas nous rendre visite sur notre île ? Les clichés sur la Corse, que ce soit dans les films ou les séries, on les connaît bien, nous aussi. Mais attention, là on parle d'*Emily in Paris*. Pas question de mettre en scène un saucisson d'âne, un homme cagoulé, un plasticage, les fumées de l'incendie d'un centre de stockage de déchets, deux vieux qui refusent de donner son chemin à une pauvre touriste américaine, ou encore de faire vomir Emily et ses amis dans la Scala di Santa Regina. Rien de tout cela, il faut du glamour : un repas à la langouste avec vue sur les Îles Sanguinaires, un coucher de soleil à Nonza, des amis qui possèdent une maison à Cavallo ou dans la baie de Porto-Vecchio, un jeune et beau guitariste aux cheveux bouclés et à la peau bronzée qui ferait craquer Emily en lui jouant *Furtunatu*, une visite dans le vignoble de Patrimonio, mais aussi une nuit à Murtoli. Vous voyez le genre ? Vous voyez les scènes et le panorama ? La Corse, la « vraie », celle qui est belle, celle qui nous plaît, qui nous fait rêver et fantasmer, et qu'on affiche sur nos comptes Instagram. Disons-le clairement et avouons-le : au fond, nous sommes un peu tous comme Emily. Le reste, tout le reste… on ne veut pas le voir.. ■ ***Christophe GIUDICELLI***

SOCIÉTÉ

Pietrosella rejoint le cercle des « villes aidantes Alzheimer »

En 2020, le nombre de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer en France était d'environ 1 million, soit 8 % des Français de plus de 65 ans. D'ici 2050, le nombre de personnes touchées par une maladie neurocognitive devrait atteindre plus de 1 800 000 cas, soit 9,6 % des plus de 65 ans et 6,2 % de la population active. Lancée en septembre 2019 à l'initiative de l'association France Alzheimer, avec le soutien de l'Association des maires de France, la dynamique « Ville Aidante Alzheimer » vise à permettre de porter un nouveau regard sur les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, de favoriser leur inclusion dans leur ville ou village en déployant des actions de proximité en faveur des personnes malades et de leurs familles : cafés mémoires, animations sportives, artistiques ou culturelles, ateliers de cuisine ou de jardinage, le but étant toujours de contribuer à lutter contre l'isolement social et le repli sur soi des malades et de leurs proches aidants. Deux mois à peine après la mise en place de la charte, quelque 170 communes telles que Montpellier, Poitiers, Nîmes, Nice ou encore Pau l'avaient signée. D'autres ont suivi depuis, notamment, en Corse, les communes d'Ajaccio, Bastia, Coggia, Corte, Eccica-Suarella qui, à partir du 21 septembre, date de la journée mondiale dédiée à la maladie d'Alzheimer, seront officiellement rejointes par Pietrosella dont le Centre communal d'action sociale s'engage dans un partenariat de longue durée avec l'association Corse Alzheimer, créée en 2007 par Marie-Josée Joly et le Dr Jean-Marc Cresp. Dès cette année, le partenariat permettra, entre autres, d'organiser chaque mois des journées où les malades et/ou leurs aidants seront reçus pour participer à divers ateliers. À l'occasion de la remise du label, le 21 septembre, Corse Alzheimer, en partenariat avec la commune de Pietrosella, organise un loto destiné à récolter des fonds et à donner de la visibilité aux malades, à leurs aidants et à l'association. ■ *AN*

Photo Stella Mare

RECHERCHE

Stella Mare : trois programmes sur la période 2024-2028

Pour la période 2024-2028, le programme stratégique et scientifique de Stella Mare, plateforme ingénierie écologique en domaine littoral et marin de l'Université de Corse labellisée CNRS, est centré sur la protection, la valorisation et la gestion intégrée de certaines ressources naturelles de grande importance écologique, économique et/ou patrimoniale, ciblées par rapport aux attentes des professionnels de la mer (gestionnaires de l'environnement, pêcheurs et aquaculteurs) de la région Corse. Ces objectifs ont toutefois vocation à être étendus à l'ensemble du bassin méditerranéen. Ce projet stratégique global comprend trois sous-programmes. Tout d'abord, MEDRESTOR, qui porte sur la restauration de populations d'espèces menacées du littoral méditerranéen à l'aide de techniques d'aquaculture innovantes. Il s'agit de maîtriser la reproduction en laboratoire d'espèces menacées en Méditerranée, leur grossissement et le développement de techniques de transfert et de suivi dans le milieu marin afin d'envisager une restauration écologique des populations de Grande cigale de mer (*Scyllarides latus*), Patelle géante (*Patella ferruginea*) et Corb commun (*Sciaena umbra*). Un volet transversal concerne le suivi comportemental d'espèces menacées (principalement la Grande cigale de mer et le Corb commun). Puis BIOEPUR, un outil biologique d'aide à la gestion environnementale, avec l'identification et l'étude des espèces littorales possédant des qualités intrinsèques particulières qui permettent de les envisager dans le cadre d'une utilisation pertinente par l'homme : suivis du milieu (bio-indicateurs, bio-moniteurs), piégeage de contaminants (bioaccumulateurs), recyclage des nutriments. À l'issue des validations techniques des capacités d'aide à l'amélioration de la qualité du milieu de ces organismes, un déploiement opérationnel sera mis en œuvre sur un site littoral (hors Corse) sur la base des espèces identifiées. Et enfin RESTHER qui porte sur la restauration écologique des herbiers de Magnoliophytes marines (Posidonia Oceanica et Cymodocea Nodosa) qui offrent un site de reproduction préférentiel pour de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés marins, protègent les plages de l'érosion et contribuent à l'oxygénation des zones côtières. Ceci afin d'assister la régénération des écosystèmes côtiers et marins ayant été endommagés, dégradés ou détruits par les activités anthropiques en Corse. ■ *AN*

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

11,7

millions d'euros collectés par la Fondation du patrimoine auprès de plus de 37 000 donateurs, en faveur du patrimoine religieux des villages de France, un an après la mise en place, à cet effet, d'un dispositif fiscal exceptionnel. La fondation a pu mobiliser ces fonds au travers d'une collecte non affectée à un projet particulier (pour un montant de 2,8 millions d'euros) et plus de 1100 collectes pour des projets précis, dont 38 en Corse.

15 %

de personnes interrogées, dont 21 % des 30-39 ans, considèrent que dans un rapport hétérosexuel, la femme est seule responsable en matière de contraception, indique, peu avant la Journée mondiale de la contraception du 26 septembre, l'étude Sexreport menée par la marque Adam & Eve. Seuls 44 % des répondants déclarent avoir appris la contraception à l'école, avec un écart significatif entre les sexes : 52 % des femmes contre 37 % des hommes.

85 %

des personnes en activité professionnelle de Paca et Corse se disent convaincues qu'épargner par soi-même, « par capitalisation », est nécessaire pour compléter sa future pension de retraite, selon les résultats 2 024 d'un baromètre Ifop pour Altaprofits. Ils étaient 89 % en 2023. Et 56 % des actifs en activité professionnelle de Paca et Corse n'ont pas l'intention de souscrire un Plan épargne retraite. En comparaison, ils sont 45 % au niveau national et 47 % en province.

PORTIVECHJU FILM FESTIVAL

CLAP DE DÉBUT

Du 20 au 22 septembre, l'association Cinema Paradisu et la Ville de Porto-Vecchio organisent la première édition du Portivechju Film Festival qui mêle rencontres professionnelles, conférences, table rondes, avant-premières et projections hors les murs. Fabien Santoni, co-fondateur de l'association Cinema Paradisu, lève le voile sur les coulisses de cet évènement.

Comment est née l'idée d'un festival du cinéma à Porto-Vecchio ?
Le festival est organisé par l'association Cinéma Paradisu en co-organisation avec la mairie et l'office intercommunal du tourisme, avec le soutien de la communauté de communes Sud-Corse et de la Collectivité de Corse. L'association Cinéma Paradisu est composée de Michel Ferracci, Julien Fadda, Carole Agostini et Paul-Philippe Casanova, tous professionnels de l'industrie du secteur de l'audiovisuel et du cinéma en Corse. Nous souhaitions nous réunir en créant un événement qui mettrait en avant le cinéma et la culture et en faire un rendez-vous fédérateur pour les différents actants de ce milieu, le temps d'un week-end et pourquoi pas plus l'année prochaine. Le but est véritablement d'organiser un évènement tout à la fois festif et professionnel, réunissant aussi bien le grand public que des pros. Là était le double enjeux de l'envie de créer ce festival. Cela dit, Cinéma Paradisu organise également des événements tout au long de l'année. L'idée est d'en proposer hors les murs, dans différents endroits de Corse. Par exemple, nous avons, cet été, organisé une projection du film *Le Voyage de Chihiro* dans la forêt de l'Ospedale. Le principe est de trouver un petit lien entre le lieu de projection et le film, que ce soit une comédie projetée sur le lieu de son tournage ou encore in situ comme la projection des *Dents de la Mer* que nous proposons sur la plage de Santa Ghjulia.

Comment s'est manifestée l'envie de proposer un festival sur le cinéma sans se restreindre uniquement à des projections ?
Cela vient de notre expérience et de nos métiers habituels. Nous avons la chance d'avoir sur l'île de très beaux festivals consacrés au cinéma, avec des programmations incroyables, je pense notamment à Arte Mare ou à Passion Cinéma. Nous avons voulu nous différencier en conviant l'industrie professionnelle et en invitant des personnes susceptibles de vouloir tourner en Corse ; il s'agissait aussi de présenter des professionnels insulaires à ces invités-là et ainsi créer du lien. C'est donc un festival d'échanges et de rencontres. Bien sûr, pour le public, la projection est indispensable car nous estimons que le cinéma doit être accessible à tout le monde, c'est un art qui se partage. Mais il ne faut pas pour autant oublier toute la partie fabrication, qui est tout aussi importante. La démarche est donc de couvrir en même temps les dimensions professionnelle, artistique et culturelle.

À Lecci, à 10 minutes de Porto-Vecchio, il y a le complexe Galaxy, avec ses quatre salles de cinéma. Comment s'est-il greffé à ce projet ?
Pour l'instant, c'est un partenariat, un échange qu'on pourrait dire commercial et de prestations. Nous allons justement étudier comment faire évoluer ce partenariat pour l'année prochaine.

Comment avez-vous été soutenus pour ce projet de festival ?
C'est la toute première édition, alors nous avons un budget minime. Le plus dur, pour un festival naissant, c'est justement de débuter, de se lancer, d'expliquer que le projet a une importance et de le prouver. On s'est tous impliqués de manière importante pour que ce projet voie le jour : Michel Ferracci pour sa recherche et sa connaissance du cinéma, ainsi que Carole Agostini et Julian Fadda. On s'est tous investis énormément pour pallier ce manque de temps et de moyens. Nous sommes cela dit bien aidés et accompagnés par la mairie de Porto-Vecchio, la communauté des communes Sud-Corse et l'office de tourisme.

Luc Julia, co-créateur de Siri, fait partie de vos invités et donne une conférence sur l'intelligence artificielle. En quoi a-t'elle un rapport avec le cinéma ?
Le cinéma ramène à tous les sujets. Actuellement, les métiers du cinéma, l'industrie, la production vont énormément évoluer, donc, pour ce festival, le but était également de prendre en compte ces proches évolutions. On souhaite, et même pour la prochaine édition, que la conférence de l'après-midi soit un point clé du festival. On a, naturellement, pour cette année, voulu débattre de l'intelligence artificielle, qui peut être un puits sans fond à propos duquel on peut discuter des semaines entières sur des thématiques de l'industries cinématographique : le doublage, les décors, le scénario, la musique… On peut débattre de tous les moindres aspects de ce qui compose le cinéma avec quelqu'un qui se veut le plus généraliste possible. Luc Julia s'est imposé comme l'invité de choix car il en est un peu à l'origine et ne voit pas cela comme une intelligence mais comme un outil. Notre vision est que dans le futur, on ne pourra pas se passer de l'intelligence artificielle en tant qu'outil qu'il faudra savoir utiliser. Sa conférence, animée par la journaliste et réalisatrice Delphine Leoni, durera environ 40 minutes ; il sera très généraliste sur

Photo DR

l'intelligence artificielle, son invention et sur son parcours.

Avec des films comme* Voleuses, Inestimable, Un moment d'égarement, *la Corse accueille des tournages dont les sujets, l'histoire, ne sont pas exclusivement représentatifs de l'île. Comment l'expliquer?

En tant qu'insulaires, on connaît tout ce qui fait la diversité et la richesse de notre île. Tout comme on peut reconnaître son emplacement géographique idéal du point de vue européen. C'est un petit bout de paradis qui offre un choix de décors, entre autres sauvages. Dans l'idée, on devrait voir encore plus de tournages insulaires: il faut tourner et on peut tourner des films corses qui parlent de la Corse, il le faut absolument et le besoin est véritable. L'avantage d'être une terre d'accueil de tournages extérieurs au territoire, c'est que cela fait fonctionner une économie et forme aussi des techniciens; on le voit notamment avec Voleuses, qui a été l'un des plus gros projets tournés sur l'île ces dernières années. Il y a donc plusieurs intérêts qui se jouent et doivent tous être conservés et développés. À la fois la création purement insulaire et l'ouverture à une création extérieure dont la démarche est surtout centrée sur les décors et pas sur la représentation de l'île. Il est important d'accueillir des tournages. D'ailleurs, cette année a été très compliquée pour l'intermittence et les travailleurs qui vivent du cinéma, au contraire de l'année passée qui était excellente. Cette industrie doit vivre et tenir le coup, et, justement, plus elle vivra plus elle sera formatrice, dans le but que des productions locales de qualité voient le jour.

La Corse a déjà vu émerger bon nombre de réalisateurs, comme Thierry de Peretti, Julien Colonna et Frédéric Farrucci...

Oui, on a la chance d'avoir un vivier de réalisateurs de talent. On peut parler également d'Éric Fraticelli, car il écrit ses films, c'est donc du cinéma d'auteur. C'est aussi cet aspect-là que nous avions à cœur d'apporter pour ce festival: souligner l'importance de l'éclectisme du cinéma et le mettre en avant. Tout les cinémas existent et doivent exister, aussi bien la comédie que le film de genre. Je pense que la plupart des réalisateurs insulaires ont l'envie de parler de la Corse et de la représenter, et c'est ça qui est intéressant.■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

P R O G R A M M E

Soirée d'ouverture le 20 à partir de 19h30 à l'Espace J-P de Rocca-Serra, avec la projection de Le Mohican, *long-métrage de Frédéric Farrucci, en présence du réalisateur et des comédiens; suivie à 23 h d'un concert des Casablanca Drivers qui interprètent les musiques du film.*

Le 21 à l'Espace J-P de Rocca-Serra: à 10h, interviews filmées, animées par Caroline de Maigret et Delphine Leoni; à 14h, conférence de Luc Julia «L'intelligence artificielle fait débat»; à 16h, projection en avant-première de L'art d'être heureux, *comédie de Stefan Liberski; à 17h30, rencontre professionnelle autour de l'art et la technique des bandes-annonces avec l'agence Sonia Tout Court; à 19h30 avant-première de* Monsieur Aznavour, *biopic musical de Grand Corps Malade et Mehdi Idir; à 21h30, piano-bar sur l'esplanade.*

Le 22: à 10 h, à l'Espace J-P de Rocca-Serra, table-ronde professionnelle «Territoire, cinéma et audiovisuel, où en est la filière corse?»; à 11h, même lieu, avant-première de Bambi, l'histoire d'une vie dans les bois, *documentaire de Michel Fessler, en présence du réalisateur et de Muriel Bec, dresseuse animalière pour le cinéma; à 16h30, au complexe Galaxy, avant-première de* On aurait dû aller en Grèce, *comédie de Nicolas Benamou, en présence des comédiens; à 19h30, plage de Santa Giulia, projection en plein air de* Les dents de la mer *de Steven Spielberg, en présence... du requin?*■

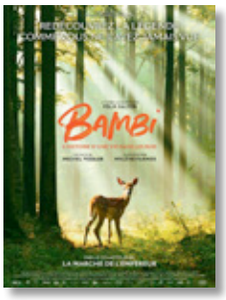

TEMPS D'ÉCRAN DES ENFANTS

DES TENDANCES PRÉOCCUPANTES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Les enfants sont-ils surexposés aux écrans des téléviseurs, tablettes et smartphones et cette surexposition peut-elle constituer un enjeu majeur de santé publique ? Selon les résultats de la 8e édition de l'Observatoire de la vue des enfants, réalisée par l'institut Ipsos pour Krys Group, la réponse est oui : la prévalence des troubles de la vue chez les enfants continue de croître en France et semble corrélée au temps passé devant les différents écrans.

Depuis maintenant huit ans, la coopérative d'opticiens Krys Group et l'institut Ipsos ont mis en place un observatoire annuel de la vue des enfants âgés de 3 à 10 ans. Publiés en septembre, les résultats de l'édition 2024* font apparaître des résultats « ambivalents et contrastés ». Avec un constat jugé « toujours plus inquiétant » : la prévalence des troubles de la vue chez les enfants continue de croître en France. En effet, près de la moitié (48 %) des parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans qui ont participé à l'étude ont déclaré avoir un enfant concerné par au moins un problème de vue ; c'est 7 points de plus qu'en 2023.

Dans le détail, la prévalence des troubles de la vision chez les enfants est dominée par la myopie (22 %, + 3 points) suivie par l'astigmatisme (21 %, + 4 points). Or, relève l'étude, globalement, le temps passé devant les différents écrans tend à être plus élevé chez les enfants ayant un problème de vue. Pourtant, le temps d'écran quotidien moyen chez les enfants en 2024 affiche un léger recul par rapport à 2023 (2 h 04, soit 14 minutes de moins), mais il excède encore, et de très loin, les recommandations sanitaires. Par ailleurs, l'enquête met en évidence une progression du pourcentage d'enfants passant une à deux heures par jour devant les écrans (68 %, + 2 points). La télévision reste l'écran devant lequel les enfants passent le plus de temps chaque jour (1 h 12 par jour) ; viennent ensuite les smartphones (35 minutes par jour) et les consoles de jeux (30 minutes par jour). Il apparaît également que les moments d'utilisation des différents écrans ont évolué. En 2024, les écrans semblent être plus fréquemment utilisés le soir après le repas, voire la nuit au lit, un constat particulièrement vrai pour les smartphones, ce qui, selon l'observatoire est « inquiétant compte tenu de l'âge des enfants ».

Pourtant, il semble que les actions de sensibilisation à l'usage des écrans menées par les acteurs de santé et le gouvernement, grâce auxquelles les parents sont mieux informés des facteurs d'aggravation ou favorisant la myopie chez l'enfant ne soient pas restées lettre morte puisque l'étude montre une progression significative du nombre de contrôles de la vue des enfants, même si l'âge moyen de la consultation demeure stable (un peu avant 4 ans). Cependant, une ombre au tableau demeure : les différentes solutions pour freiner l'évolution de la myopie (que ce soit la réduction des facteurs de risque dans l'environnement de l'enfant, le port de lunettes ou de lentilles spéciales ou l'administration de collyres spécifiques) restent largement méconnues des parents.

L'observatoire s'est aussi penché sur les conditions d'accès à une consultation en ophtalmologie. En 2024, les délais de rendez-vous sont passés légèrement sous la barre des trois mois. Mais cette moyenne masque d'importantes disparités géographiques car il faut compter 3,2 mois d'attente entre la prise de rendez-vous et la consultation en zones rurales, contre 2,1 mois dans l'agglomération parisienne. On note aussi une diminution de la distance moyenne entre le cabinet de l'ophtalmologiste et le domicile des parents, en particulier dans les espaces ruraux, mais les écarts varient toujours du simple au double entre Paris et le reste de la France (17,4 km contre 29,5 km). Autre enseignement de l'enquête, 92 % des parents se disent satisfaits de la prise en charge de leur enfant par leur ophtalmologiste. Si ce chiffre est stable par rapport à 2023, deux indicateurs de satisfaction sont à la hausse : le niveau de prise en charge (85 %, + 6 points) et le coût de la consultation (74 %, +5 points). Cependant, pour 51 % des parents, l'obtention d'un rendez-vous reste complexe : les familles souhaitant prendre un premier rendez-vous pour leur enfant doivent toujours contacter plus de deux ophtalmologistes en moyenne avant d'obtenir une consultation. ■ *AN*

**Étude menée par Ipsos du 31 mai au 14 juin 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 parents d'enfants scolarisés âgés de 3 à 10 ans.*

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CONSTITUTIONS SOCIETES

N° 01

CABINET LEONELLI
AVOCATS
5, Rue César Campinchi
20200 - BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BORGO du 1er Septembre 2023, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination sociale : « ORSU »
Siège Social : BORGO (20290) 1187 Avenue de Borgo, Le Revinco.
Capital social : 1.000,00 €.
Durée : 99 ans.
Objet : Pizzeria, petite restauration, débit de boissons Licence IVème catégorie.
Président : Madame Chloé BATTINI, demeurant à FURIANI (20600) Lotissement San Paulu, Lot 9, née le 28 Avril 1988 à VILLEURBANNE (Rhône).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Président

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MURATO en date du 1er juillet 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING FRANCESCA,
Siège Social : Lieu-dit U Mucale, MURATO (Corse)
Objet : L'acquisition par quelque moyen que ce soit de participations, titres, parts, actions de toutes personnes morales immatriculées ou non et ce sans exception ni réserve
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Président : - Monsieur LUDOVIC BIAGGI, demeurant Lieu-Dit U Mucale, MURATO (Corse),
Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
le Président ou le représentant légal

N° 03

FOVIC
Société civile
Au capital de 502 000 euros
Siège social :
Rue Pierre de Coubertin
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO VECCHIO du 10/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : FOVIC
Siège social : Rue Pierre de Coubertin, 20137 PORTO VECCHIO
Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion desdites participations, le cas échéant, l'aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation ; Réalisation de recherches et études immobilières ou financières ; Assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie.
Durée : 99 ans
Capital social : 502 000 euros, constitué à concurrence de 2 000,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 500 000,00 euros au moyen de l'apport de la pleine propriété de 165 actions de la société DEFI, SAS au capital de 7 6224,45 euros dont le siège social est rue Pierre de Coubertin, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au sous le numéro 377 809 181 RCS AJACCIO.
Gérance : M. François, Olivier PIAZZA, demeurant Route de Muratello Lieudit Cacola, 20137 PORTO VECCHIO.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément pour toutes autres cessions.
Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis, la Gérance

N° 04

M23
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : ZA DE CANTONE
20260 CALVI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 18/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : M23
Nom commercial : MAES PADEL
Siège : ZA de Cantone, 20260 CALVI
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 500 euros
Objet : - L'activité de location de court de padel,
- L'enseignement de cours de tennis et padel,
- La vente d'articles de prêt à porter, textiles et accessoires,
- L'activité de restaurant, snack,
Président : Monsieur Andrea MAESTRACCI demeurant Route d'Ajaccio lieudit Mozzello 20260 Calvi.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président

N° 05

AJ CORSE
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez Ajaccio Batteries, lieu-dit Michel Ange - 20167 AFA
RCS AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 10/9/2024, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AJ CORSE
Siège social : Chez Ajaccio Batteries, lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA
Objet social : - l'acquisition, l'administration, la gestion et la location de bien immobilier.
- l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : - Monsieur Julien SACCAGI, demeurant Mulinu d'Orzu 20166 PIETROSELLA,
- Monsieur Alexandre MUZI, demeurant Lieu-dit Conca, Bottaccina 20129 BASTELICACCIA
Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas,
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RCS AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : " F.L.O.V.A.L.E.X "
Siège : Lieu-dit Mozziconaccio – 2295 Strada di Tarcu – 20144 CONCA
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration
Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Gérance : Monsieur Alexandre VITAY demeurant Lieu-dit Mozziconaccio – 2295 Strada di Tarcu – 20144 CONCA

Pour avis

PLUS RAPIDE
PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTE
DANS NOS BUREAUX
PAR TELEPHONE 04 95 32 04 40

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/09/2024, il a été constitué une SASU dénommée :
SIA 1
Siège social : Avenue Calizzi 20220 L'ÎLE-ROUSSE **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'achat, la vente, la location, la sous location nu ou meublé professionnel d'immeubles bâtis ou non bâtis de boutiques, appartements, locaux ou droit immobilier. **Président :** M FERREIRA DE AMORIM Joao Casimiro demeurant 1 Lotissement Linaccia 20220 MONTICELLO élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/09/2024, il a été constitué une SASU dénommée :
SIA 2
Siège social : Avenue Calizzi 20220 L'ÎLE-ROUSSE **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'achat, la vente, la location, la sous location nu ou meublé professionnel d'immeubles bâtis ou non bâtis de boutiques, appartements, locaux ou droit immobilier. **Président :** M FERREIRA DE AMORIM Joao Casimiro demeurant 1 Lotissement Linaccia 20220 MONTICELLO élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

MODIFICATIONS OBJETS

N° 09

ECO CORSE HABITAT
SARL au capital de 3.000 €uros
Siège social : La Casaccia
20167 AFA
827 835 497 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 04/09/2024, l'associé unique a décidé d'**étendre l'objet social** aux activités de Maitrise d'œuvre générale de conception et de réalisation, études structure pour des bâtiments résidentiels et non résidentiels, ainsi que la réalisation de travaux de maçonnerie, charpente et structure, couverture, étanchéité, bardage, menuiseries, plâtreries, peintures, et revêtement de surfaces en matériaux durs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Puis l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la gérance

POURSUITES ACTIVITES

N° 10

PROMOA SAS

Aux termes d'une décision en date du 13/9/2024, l'associée unique de la société **PROMOA**, SAS au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Ajaccio (20000), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial, Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 840.973.200, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, le Président

TRANSFERTS SIEGES

N° 11

SANDRA & LAURENT INVESTISSEMENTS

Société Civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
2 Lotissement le Clos d'Afa
20167 AFA
828 162 453 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 19 août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé **de transférer le siège social** du 2 Lotissement le Clos d'Afa, 20167 AFA à Rue Albert Decaris, Résidence Les Aloes, Bât E, 20000 AJACCIO, à compter du 19 août 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis La Gérance

N° 12

CORIN ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social :
Centre Commercial LA ROCADE
20600 FURIANI
492 107 990 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés du 28 juin 2024 et à compter de cette date, **le siège social de la Société a été transféré.**
En conséquence, l'article 4 des Statuts « Siège Social » a été modifié comme suit :
Ancienne mention :
« Le siège social est fixé à Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade »
Nouvelle mention :
« Le siège social est fixé à Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga »
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président

N° 13

M.C.A ELECTRICITE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Route du Couvent
Lieu-dit Merculacciu
20221 CERVIONE
813720737 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée M.C.A ELECTRICITE a décidé **de transférer le siège social** du Lieu-dit a Rimessa, 20221 CERVIONE au Route du Couvent, lieu-dit Merculacciu 20221 CERVIONE à compter du 1er septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 14

CORS'TESS

SAS au capital de 25 000 €
Siège social : Chemin du Finosello,
20090 AJACCIO
851 030 874 RCS AJACCIO

Par décision du 02/09/2024, l'Associé Unique a transféré le siège social au 22B Boulevard Dominique Paoli, 20090 AJACCIO, à compter du 01/09/2024.

LIQUIDATIONS

N° 15

ALLIANCE YACHTING

SAS en liquidation
Au capital de 4.000 €uros
Siège social : Lieudit Effrico 21
20167 SARROLA-CARCOPINO
909 032 906 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/06/2024 à 15h au Lieudit Effrico 21 20167 SARROLA CARCOPINO a approuvé le **compte définitif de liquidation**, déchargé Monsieur Julien, Louis, Mario SCAMPUDDU, demeurant 1, Rue Général Levi 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

RECTIFICATIF

N° 16

RECTIFICATION

La publication parue le 26/01/2024 sous le n° 34 dans le JAL « ICN » concernant la société **« SCI 20111 »**, ayant son siège social à Calcatoggio (20111), lieudit Ancone, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 445182868, comporte une erreur matérielle ; il convient de lire « L'agrément de madame Pascale Marie Meudec en qualité de nouvelle associée, a qui madame Marie Elisabeth Meudec cède la nue-propriété des 100 parts sociales constituant le capital de la société, se réservant l'usufruit viager desdites parts » et non pas de 10 parts sociales comme mentionné par erreur ; le reste de la publication sans changement.

La gérance

ICN
Informateur Corse Nouvelle
Pour un traitement
PLUS RAPIDE
de vos textes adressez-nous
vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

TESTAMENTS OLOGRAPHES

N° 17

Me Lionel DUARTE FERREIRA

Notaire associé
SARL NOTA FRONTIERE
3, Avenue Napoléon III
74160 ST JULIEN EN GENEVOIS
Tel : 04 50 49 00 53
notafrontiere@nf-notaires.fr

ENVOI EN POSSESSION ARTCLE 1007 C. civ

Par testament olographe, en date du 10 novembre 2023, à AJACCIO (20000), dont le procès-verbal de dépôt en date 10/09/24, a été transmis au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, Mme Joëlle Yvette VINIT, demeurant à APPIETTO (20167), 25 D Villa Golfe de Lava, née à ANNECY (74000), le 28/04/1959, décédée à AJACCIO (20000), le 15/07/2024 sans héritiers réservataires, a institué un légataire universel.
Toutes oppositions devra être adressée à Me Lionel DUARTE FERREIRA, en charge de la succession.

Pour avis, Le Notaire

LOCATIONS GERANCES

N° 18

CABINET LEONELLI

AVOCATS
5, Rue César Campinchi
20200- BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 1er Août 2024, enregistré à BASTIA le 12 Août 2024, dossier 2024 00016607, référence 2B04P31 2024 A 01426, la **« SASU BRADASCHIA ET FILS »**, au capital de 2.000 € dont le siège social est à BORGO (20290) 1187 Avenue de Borgo, Le Revinco, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 803 287 762, **a donné en location-gérance** à la SASU en formation **« ORSU »**, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BORGO (20290) 1187 Avenue de Borgo, Le Revinco, un fonds de commerce de petite restauration, brasserie, sis à BORGO (20290) 1187 Avenue de Borgo, Le Revinco.
Pour une durée de deux années à compter du 1er Octobre 2024 pour se terminer le 30 septembre 2026.

Pour unique insertion

N° 19

CABINET LEONELLI

AVOCATS
5, Rue César Campinchi
20200- BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 09 Septembre 2024, enregistré à BASTIA le 16 Septembre 2024, Dossier 2024 00018392, référence 2B04P31 2024 A 01545, Monsieur Jean-François VALERY, demeurant à BRANDO (20222) Lavasina, a concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVe catégorie dite « Grande licence » à Monsieur Jean-Valère DELMAS demeurant à CALVI (20260) Citadelle de Calvi, La Voûte, né le 18 Avril 1970 à ROANNE (Loire), ès-qualité de président de la société « MAS » société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à CALVI (20260) 10 Rue Joffre, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 928 072 057, pour une durée d'une année à compter du 1er Octobre 2024 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.
Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Monsieur Jean-Valère DELMAS, ès-qualité de président de la société « MAS », Monsieur Jean-François VALERY ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion.

N° 20

B. LEONELLI

AVOCAT
5, Rue César Campinchi
20200- BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 1er Août 2024, enregistré à BASTIA le 12 Août 2024, dossier 2024 00016791, référence 2B04P31 2024 A 01468, Madame **Anaïs BRADASCHIA**, demeurant à BORGO (20290) Route du Village, **a cédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie** dite Grande licence à **Madame Chloé BATTINI**, demeurant à FURIANI (20600) Lotissement San Paulu, Lot 9, née le 28 Avril 1988 à VILLEURBANNE (Rhône), ès-qualité de présidente de la SASU en formation « ORSU », au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BORGO (20290) 1187 Avenue de Borgo, Le Revinco, pour une durée de deux ans à compter du 1er Octobre 2024.
Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Madame Chloé BATTINI, ès-qualité de présidente de la SASU en formation «ORSU», Madame Anaïs BRADASCHIA ne devant en aucun cas être inquiétés ni recherchés à ce sujet.

Pour unique insertion

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 21

BUDICCIONI

SASU au capital de 38 940 €
Siège social :
9 Avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA
483 486 916 RCS BASTIA

Par décision de l'associée unique du 24/07/2024, il a été décidé de la nomination de la Société L'OLIVIER BLEU, SAS au capital de 1 100 €, 492 924 899 RCS BASTIA, sise 9 Avenue Maréchal Sébastiani 20200 BASTIA représentée par M. François ALBERTINI demeurant Route de Lucciani dite Route du Village 20290 LUCCIANA en qualité de Directrice générale à compter du 24/07/2024.
Modification au RCS de BASTIA.

N° 22

CANAZZI ET FILS

Société par actions simplifiée
Au capital de 51 375,35 euros
Siège social : Lieudit Campometa
RN 193 - 20600 FURIANI
314 722 885 RCS BASTIA

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Le 2 août 2024, le Président a nommé en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Pierre CANAZZI, demeurant chemin de Scala Santa 20200 BASTIA.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 23

CABINET LEONELLI

AVOCATS
5, Rue César Campinchi
20200 - BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

" FLYING CIRCUS "

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 €
Siège social :
10 Boulevard Auguste Gaudin
20200 BASTIA
R.C.S. BASTIA N° 888 653 474

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 25 Juillet 2024, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour, Monsieur Cédric, Louis GIORDANI, demeurant à BASTIA (20200) 10 Boulevard Auguste Gaudin, en remplacement de Monsieur Charles, François, Marie LIMONGI, démissionnaire à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts.

Pour avis,
la gérance

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 24

AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé à BASTIA (20200) 1, rue Luiggi Giafferi le 10 septembre 2024, Monsieur **Daniel BUTTAFOCO**, et son épouse : Madame **Marie-José RODRIGUEZ** demeurant à PIETRALBA (20218) 7 Strada di a Funtanella, mariés à la mairie de FOS-SUR-MER (13270) le 28 juillet 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial par un apport à la communauté de biens immobiliers appartenant en propre à Monsieur Daniel BUTTAFOCO.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
le Notaire

N° 25

Office Notarial de PORTO-VECCHIO

Résidence Sampiero
Route d'Arca - BPE 133
20537 PORTO-VECCHIO CEDEX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associée, membre de la Société par Action Simplifiée « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, TAFANI, NOUGARET Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 12 decembre 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :
Mr **Simon BRADESI**, commerçant, et Mme **Frédérique BRADESI**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à ZONZA (20144) SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO PINARELLO, nés : Mr à ZONZA (20144) le 28/10/1952, Mme à IXELE (Belgique)le 23/06/1952. Mariés à la mairie de SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO le 24 novembre 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité Belge.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire

DISSOLUTIONS

N° 26

ASBB

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
Route du Port - 20145 SOLENZARA
884 321 316 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alexandre BRIOIS, demeurant Route du Port 20145 SOLENZARA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Route du Port 20145 SOLENZARA.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 27

ALLIANCE YACHTING

SAS en liquidation
Au capital de 4.000 €uros
Siège social : Lieudit Effrico 21
20167 SARROLA-CARCOPINO
909 032 906 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2024 à 10h, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Julien, Louis, Mario SCAMPUDDU, demeurant 1, Rue Général Levi 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Effrico 21 20167 SARROLA-CARCOPINO.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur

N° 28

MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieudit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 PORTO-VECCHIO
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 09/07/2024, les associés de la société « BOTTI ET FILS », SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est Résidence Pinarollo, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 410 616 726), associée unique de la société « BACCHUS PORTO-VECCHIO », SAS au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Quartier la Poretta, Centre Commercial Géant Casino, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 818 784 969), ont décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio dans les 30 jours de la présente publication.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 29

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal du 15 septembre 2024 de la société « ARGENTINE 4 », SCI au capital de 1.000 € ayant son siège social à Ajaccio (20000), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 530.817.899, l'associée unique, la Société Immobilière D'Investissement Commercial, en abrégé (SIDIC) , EURL au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Paris (75001), 23 rue du Roule, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 442.873.428 , a décidé la **dissolution sans liquidation** de la société « **ARGENTINE 4** » par application de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société « ARGENTINE 4 » à la société « SIDIC », à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de cette publication.
Pour avis et mention au RCS d'Ajaccio.

EXTRAIT DECISION

N° 30

DECISION JUDICIAIRE

Par décision judiciaire en date du 14/09/2023, le Domaine de la DRFIP de Corse a été chargé de la gestion de la succession de **Madame Huguette ROBIN veuve PIETRUCCI**, domicilié(e) CASALTA à CASALTA (20215), née le 02/05/1949 à SALLES-D ANGLES (16), décédée le 22/02/2016 à CASALTA. Il va être procédé à la vente amiable du bien immobilier dépendant de ladite succession sis CASALTA au prix de 105 000 € - Acquéreur : Commune de CASALTA.

MODIFICATIONS DE STATUTS

N° 31

Notaires

Maître Bernadette CESARI
Notaire
1 Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 SARTENE

Modification statutaire

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette CESARI le 31 août 2024 enregistré le 11 septembre 2024, volume 2024N, n°500, a été constatée la modification suivante des statuts de la société SARL « VALINCO-LOCATIONS » au capital de 1000,00 euros, dont le siège est à OLMETO (20113) Lieudit Tinutella immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 529 882 896 :
Ancienne mention article 7 :
Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) et est divisé en CENT (100) parts de dix euros (10,00 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :
. Monsieur Antony PIETRI :
- 50 Parts en pleine propriété numérotées de 1 à 50
. Madame Sandrine PIETRI :
- 50 parts en pleine propriété numérotées de 51 à 100 »
Nouvelle mention article 7 :
Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) et est divisé en CENT (100) parts de dix euros (10,00 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :
. Monsieur Antony PIETRI :
- 5 Parts en pleine propriété numérotées de 1 à 5
- 45 parts en usufruit numérotées de 6 à 50
. Madame Sandrine PIETRI :
- 5 parts en pleine propriété numérotées de 51 à 55
- 45 Parts en usufruit numérotées de 56 à 100
. Monsieur Dominique PIETRI :
- 90 Parts en nue-propriété numérotées de 6 à 50 et de 56 à 100 »

Pour avis, Le notaire

N° 32

REBOUL ET FILS
SAS au capital de 7 774,90 euros
Siège social : station de Merlette,
05170 ORCIERES
950 415 117 RCS GAP

Aux termes d'une acte sous seing privé en date du 13/09/2024, les associés ont décidé de :
Modifier l'objet social à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, **nouvelle mention :** l'acquisition, la construction, la propriété et la vente de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location (nue ou meublée) ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'activité de marchand de

.../...

biens immobiliers ; la prise de toutes participations et intérêts dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, fusion, création de sociétés ; la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe **transférer le siège social** à SANTA REPARATA DI BALAGNA 20220 – Route de Monticello, Lieu-dit E Ramicce à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 950.415.117 fera l'objet d'une **nouvelle immatriculation** auprès du RCS de BASTIA.
Président : M. Bernard REBOUL demeurant SANTA REPARATA DI BALAGNA 20220 – Route de Monticello, Lieu-dit E Ramicce.

Pour avis

N° 33

A CASARELLA
Société Civile de Moyens
Au capital de 6 096 euros
porté à 9 144 EUROS euros
Siège social : IMMEUBLE MARIANA
ROUTE DE L'AEROPORT
20290 LUCCIANA
381 759 448 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/08/2024 a autorisé le retrait de deux associés et constaté la réduction du capital social de 12 192 euros à 6 096 euros par rachat et annulation de 400 parts sociales.
Les associés ont pris acte de la démission de Madame Delphine Françoise PAGLIUCHI de ses fonctions de gérant et de la démission de Madame Catherine Paule COMBERTON de ses fonctions de gérant.
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1/08/2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3 048 euros par apports en numéraire.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à neuf mille cent quarante-quatre euros (12 192 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 9 144 euros (9 144 EUROS euros).
La collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Grégoire LEPILEUR pour une durée illimitée à compter du 01/08/2024.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis
La Gérance

zilia 5G
eau minérale
des montagnes corses
FUNTANA CORSA

N° 34

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : achat et maintenance de récepteur GNSS portable haute performance et souscription d'abonnements pour les besoins de la direction des espaces et des sites de pleine nature de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2024-9DES-0217
Date limite de remise des offres : 14/10/2024 à 14h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2024

N° 35

Notaires

Maître Bernadette CESARI
Notaire
1 Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 SARTENE

Modification statutaire

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette CESARI le 31 août 2024 enregitré le 11 septembre 2024, volume 2024N, n° 502, a été constatée la modification suivante des statuts de la société « SCI MARIE DOMINIQUE » au capital de 152.800,00 euros, dont le siège est à PROPRIANO (20110), Quartier Sampiero, chez Monsieur PIETRI immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 451 533 251 :
Anciennes mentions articles 7 et 11 :
Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (152 800,00 EUR) et est divisé en MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT (1528) parts de cent euros (100,00 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :
. Monsieur Antony PIETRI :
- 764 Parts en pleine propriété numérotées de 1 à 764
. Madame Sandrine PIETRI :
- 764 Parts en usufruit numérotées de 765 à 1528 »
Article 11 – Indivisibilité des parts-Démembrement des parts-Indivision
Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis de parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'eux ou par un mandataire commun choisi parmi les autres associés ou en dehors d'eux. En cas de désaccord, le mandataire sera désigné en justice à la demande de la partie la plus diligente. »
Nouvelles mentions articles 7 et 11 :
Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (152 800,00 EUR) et est divisé en MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT (1528) parts de cent euros (100,00 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :
. Monsieur Antony PIETRI :
- 10 Parts en pleine propriété numérotées de 1 à 10
- 754 parts en usufruit numérotées de 11 à 764
. Madame Sandrine PIETRI :
- 10 parts en pleine propriété numérotées de 765 à 774
- 754 Parts en usufruit numérotées de 775 à 1528
. Mademoiselle Marie PIETRI :
- 1508 parts en nue-propriété numérotées de 11 à 764 et de 775 à 1528 »
Article 11 – Indivisibilité des parts-Démembrement des parts-Indivision
Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires de parts indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix du mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
Le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.
En conséquence, le droit de vote attaché à la part appartient au nu-propriétaire dans toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, hormis celles relatives à la répartition des bénéfices.
Les DONATAIRES, nus-propriétaires, assisteront à toutes les assemblées, même dans celles où le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Pour avis, Le notaire

N° 36

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur https://oec.e-marchespublics.com et via son site Internet https://www.oec.corsica/, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 37

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour une mission d'analyse des coûts et de conseil stratégique pour les laboratoires d'analyse de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2024-9DMA-0167
Date limite de remise des offres : Mercredi 23 octobre 2024 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2024

N° 38

AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du Marché : Conception, impression, réalisation, mises à jour, mises au format et prestations diverses de communication pour les besoins de la DGA Education de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2024-7DGA-0196
Date limite de remise des offres :
Au lieu de : 25/09/2024 à 16h00
Lire : 07/10/2024 à 16h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2024

N° 39

COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE

CASAMOZZA – 20290 LUCCIANA
Tél. 04.95.36.05.74
canc.compta@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la Corse convoque l'Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 12 octobre 2024, à 10h00, au siège social, à Lucciana.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur.
- Conventions avec les metteurs en marché. Montant des commissions.
- Mise à jour des modalités de paiement dans les conventions.
- Mode d'alimentation du PO 2024-2026.
- MAC 2024 – MAS 2025.
- Mise en place d'administrateurs stagiaires Mrs PICHOT Mathieu et SAEZ Nicolas.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 40

N° PC : 2024RJ0111
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société COLODIS SAS, Chez Mr Astolfi 35 Lotissement le Moulin à Vent 20220 L'ILE-ROUSSE, Vente en gros, au détail et par internet de produits de loisirs récréatifs et produits animaliers, de souvenirs, d'objets divers, bazar. Vente au détail d'animaux vivants. , 852 042 357 RCS Bastia . Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 01/06/2024. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2024RJ0112
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société L.C.S SAS, Acqua Citosa Lieu-Dit Chioso Vecchio 20243 SERRA-DI-FIUMORBO, La réalisation de travaux de terrassements courants et travaux préparatoires, réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, location et vente de matériels et engins destinés aux particuliers et aux Professionels du bâtiment et travaux publics, la vente de matériaux de construction en vrac, activité d'apporteur d'affaire , 877 554 154 RCS Bastia 877 554 154 RM 20 . Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 10/07/2024. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2024RJ0113
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société FC RESTAURATION SAS, Cortaline 20218 LAMA, Tant en France qu'à l'étranger, la création, l'acquisition, l'exploitation, la location comme bailleur ou preneur de tous hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services , 984 462 325 RCS Bastia . Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 31/08/2024. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
Nb annonces : 6

N° 43

N° PC : 2024RJ0114
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société RETALI DOMINIQUE SAS, Rez de Chaussée Espace Maria Julia 20218 MOROSAGLIA, prise en location gérance d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, sur place ou à emporter , 913 598 736 RCS Bastia . Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 28/06/2024. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2024RJ0115
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société LANDO-LOC SAS, place de l'Eglise 20215 VENZOLASCA, Location de véhicules prestiges et compacts , 920 596 343 RCS Bastia . Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 31/12/2023. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0110
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Madame CAUUET Stéphanie (), Marine de Solaro 20240 SOLARO , 825 327 745 RCS Bastia . mandataire judiciaire: SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA, . Date de cessation des paiements le 10/07/2024. . Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au MARDI 16 H 00
pour une parution le samedi en kiosque

par e-mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

par téléphone : **04 95 32 89 92**

DERNIERES MINUTES

N° 46

HOLDING BARTOLI JML

Société par actions simplifiée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : IMMEUBLE I CROCIVII
MIGLIACCIARU
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MORTA du 17 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING BARTOLI JML
Siège : IMMEUBLE I CROCIVII - MIGLIACCIARU - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 9 000 euros
Objet : Prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quel que soit leur objet social et leur activité,
Toutes opérations juridiques ayant pour objet des droits sociaux et des titres, pour son compte ou pour celui des tiers.
Gestion des titres et valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit,
Achat et vente de tous immeubles et droits mobiliers, gestion pour son propre patrimoine, tant mobilier qu'immobilier, et de tout patrimoine, appartenant à toute personne physique ou morale.
Toutes prestations de services dans le domaine tertiaire en tant qu'animatrice de groupe.
Exploitation de toutes activités commerciales, directement ou par location gérance, mandat de gestion, etc.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur BARTOLI Joseph Louis, demeurant MORTA - 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président

N° 47

SOLEP

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
Lieudit CAMPU ARIETTO
Rte D'OREZZA
20213 PENTA DI CASINCA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 26 août 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SOLEP
Siège : Lieudit CAMPU ARIETTO
Rte D'OREZZA, 20213 PENTA DI CASINCA
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : * "L' Electricité générale" Tous travaux d'électricité générale, de dépannage, de domotique, d'installation et d'entretien de chauffage électrique, tous travaux d'installation et d'entretien en courant fort et en courant faible (TV, Téléphonie, Internet, etc.), de VMC, de nouvelles énergie, neuf et rénovation, particuliers et professionnels.
*Tous travaux de petite maçonnerie en intérieur ou extérieur
*Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Président : Monsieur Loic POLESEL, demeurant LD CAMPU ARIETTO Rte d'OREZZA, 20213 PENTA DI CASINCA
Directeur général : Monsieur Eric POLESEL, demeurant LD CASAMOZZA 20290 LUCCIANA
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de bastia-20600.

Pour avis, Le Président

N° 48

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 13 septembre 2024, il a été constitué une Société à responsabilité limitée enregistré au SPFE d'Ajaccio le 17 septembre 2024, référence 2024 A 01009 ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger la vente en gros et/ou au détail, la location et/ou le prêt de tout type de matériel permettant la pratique d'une activité aquatique, nautique, subaquatique. La location, l'entretien, la réparation de tout articles de haute, moyenne et basse pression. Leur fabrication, leur location et leur maintenance. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, de conseil, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Dénomination sociale : SARL AHB
Siège social : FURIANI (20600) Immeuble Gazzo, 193 avenue Sampiero Corso
Durée : 99 années
Capital social : 3 000 euros .
Gérant : Monsieur Olivier Forini, demeurant à AJACCIO (20090) Immeuble le Vivaldi Entrée Eté Boulevard Louis Campi
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
la gérance

N° 49

SCI JCPP

Société civile immobilière
Avenue du président pierucci
10 résidence Alsace Lorraine
20250 corte
RCS BASTIA 790 884 597

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2024, Monsieur Pierre PONCHON a déclaré démissionner de ses fonctions de gérant avec effet immédiatement.
Les associés ont décidé de nommer en remplacement Madame Marie-Pierre PONCHON, demeurant à Corte (Haute-Corse) Résidence Fiumicelli, bâtiment A, 3 avenue de la République, née à Bastia (Haute-Corse) le 18 juillet 1982 pour une durée illimitée
L'article 11 des statuts a par conséquence été mis à jour, savoir :
Article 11 : Monsieur Pierre PONCHON déclare démissionner de ses fonctions de gérant avec effet immédiatement après la signature des présentes. La démission de Monsieur Pierre PONCHON a été agréé suivant décision en date du 17 septembre 2024 prise à l'unanimité des associés.
En outre, les associés ont accepté en remplacement Madame Marie-Pierre PONCHON, pour une durée illimitée, laquelle accepte et déclare n'être concernée par aucun des cas d'incapacité d'interdiction ou d'incompatibilité prévus par la loi.

Pour avis et mention
La gérance

PROCHAINE PARUTION
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

THÉÂTRE

Le Banquet de la sainte Cécile

Sainte Cécile est la patronne des musiciens, fêtée le 22 novembre. Ce jour-là, écoles de musique, harmonies et fanfares municipales donnent de petites aubades. La coutume quoique moins répandue que par le passé, n'a pas disparu. Jean-Pierre Bodin a grandi à Chauvigny, commune de la Vienne où, dans les années 1950-1970, l'harmonie municipale était de toutes les fêtes, toutes les célébrations, dont celle de la sainte Cécile. C'est là qu'il a découvert le théâtre, à 12 ans, en étant d'abord bénévole à la régie de la maison des jeunes. Puis il est devenu comédien professionnel, mais également auteur. C'est en 1994 qu'avec la complicité du comédien et metteur en scène François Chattot il a créé *Le Banquet de la sainte Cécile*, un one-man-show inspiré de ses souvenirs de jeunesse qui depuis n'a cessé d'être régulièrement joué. Sur scène, une longue table recouverte d'une nappe en papier blanche, des bouteilles, des verres… Quelques notes de saxophone et l'acteur entre scène pour faire revivre *« Les gens qui ont rempli mon enfance, aux détours des rues, dans le cadre de l'harmonie municipale, au hasard des conversations de café »*, ceux qui l'ont *« marqué en bonheur, en beauté avant que les aspérités de la vie ne m'entraînent. Cette oralité que j'ai suivie, peuplée d'images tendres, drôles, humaines, jubilatoires ou dont, au contraire, je me suis démarqué parfois est toujours là, et les mots dansent, mots auxquels on se raccroche comme à l'enfance qui disparaît. Raconter, chroniquer cette envie omniprésente, cet espace dans lequel ressurgissent ces petits personnages généreux, chacun étant un petit tome et un petit homme d'une bibliothèque de vie, est pour moi à la fois une nécessité et la gourmandise de se délecter d'un vocabulaire que notre époque a de plus en plus tendance à digérer à jamais »*.

Le 21 septembre 2024, 21h. Fabrique de théâtre, Bastia. i 04 95 39 01 65 & www.facebook.com/theatre.alibi

Tellement sympa

Emmanuelle Laborit est actrice, écrivaine et chansigneuse (elle adapte et exprime les paroles d'une chanson en langue des signes, au rythme de la musique de la chanson). Jennifer Lesage-David est autrice et metteuse en scène. Elles co-dirigent l'International Visual Theater à Paris, seul lieu culturel en France dédié à la promotion et la diffusion de la langue des signes via divers projets, dont des spectacles bilingues (langue des signes/français oral). Ecrit et mis en scène par Jennifer Lesage-David, *Tellement sympa* traite des violences conjugales, de la domination, du *« poids du conditionnement »* et de la difficulté pour la victime à se faire entendre. Actuellement, les outils pour accompagner les victimes sourdes sont peu appropriés ; s'il existe bien un numéro d'urgence national adapté (le 114), les personnes formées à l'accueil de personnes sourdes restent rares dans les structures d'aide aux femmes victimes de violences conjugales. Sohanne (Emmanuelle Laborit) et Béatrice (Isabelle Voizeux) sont amies de longue date mais voilà longtemps qu'elles ne se sont pas vues. Cependant, ce jour-là, elles se retrouvent en visio-conférence. Au prime abord, c'est une conversation très anodine. Mais peu à peu, au fil de leur échange, un processus de manipulation et d'emprise est mis au jour. Béatrice est en butte à la jalousie maladive de son compagnon et subit un harcèlement quotidien de sa part. Or, ayant souvent été malheureuse en amour, elle en est venue à croire que le problème ne peut venir que d'elle. Sohanne tente de lui faire réaliser que cette situation n'est pas acceptable. Le public assiste à la prise de conscience des mécanismes de croyances limitantes, de déni et de prisons psychologiques, mais il est aussi témoin de la difficulté qu'il peut y avoir à se mettre à la place de l'autre, comprendre sa détresse et sa difficulté à rejeter l'emprise. Sur scène, Isabelle Voizeux et Emmanuelle Laborit « signent » le texte, un dispositif vidéo en fond permettant de mieux suivre l'échange qui est doublé en voix off par deux comédiennes en coulisses (Virginie Lasilier et Isabelle Lelièvre), afin que les personnes qui ne maîtrisent pas la langue des signes ne perdent rien du dialogue.

Le 24 septembre 2024, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. i 04 95 47 47 00 & agenda. bastia. corsica/agenda

FESTIVAL

Isulimondi

Lancé en 2023, Isulimondi vise à créer des passerelles entre la Corse et les autres îles du monde, pour explorer les différences et les points communs, favoriser les découvertes et les échanges culturels et, pourquoi pas, contribuer à la création de nouvelles formes d'expression culturelle. Après avoir invité l'Islande l'an passé, les organisateurs ont choisi de consacrer cette deuxième édition au Japon. Isulimondi propose expositions, conférences, concerts, représentations théâtrales, ateliers, rencontres littéraires et projections : *« De la littérature au cinéma, de la soie aux céramiques, de l'art de vivre à l'artisanat, de la peinture à la sculpture, le festival dédié au Japon s'enrichira de nos regards croisés, de notre diversité et de nos défis communs en matière économique, industrielle, environnementale et technologique »*.

Du 24 septembre au 2 octobre 2024. Lazaret Ollandini, cinémas L'Ellipse et Le Laetitia, Ajaccio. i isulimondi.com

YACHTS, LUXE, CAPRICES ET PETITES MANIES (PARTIE III ET FIN)

Photos Xavier Lorenzi

Nous continuons notre odyssée à bord des yachts luxueux voguant au gré des flots tumultueux de la Méditerranée et de ses pièges sournois. De la fermeture éclair mal relevée d'une robe qui fit vaciller la vie de Sophie Demaniac jusqu'au péril mortel que représente l'invasion de méduses dérivant sur les côtes et empêchant la baignade de Natacha Tethys.

Vous pensiez sûrement que la vie à bord d'une de ces somptueuses unités de plaisance était un long fleuve tranquille pour leurs propriétaires ou leurs locataires. Une vie de château flottant. Vous n'imaginiez sûrement pas que de tels événements pouvaient se produire et à ce point chambouler l'existence de ces châtelains des mers d'une manière aussi dramatique. Et que dire de l'incompétence de ces équipages qui s'avèrent incapables d'influer sur la météo, la vie des fonds marins ou de calmer Éole pour que Vladimir junior puisse profiter pleinement de sa semaine ?

La quasi totalité des yachts sont équipés de « toys », c'est-à-dire de jouets destinés à permettre à leurs hôtes de se distraire à bord. Du plus simple jacuzzi au sea bob en passant par tous les petits gadgets à plusieurs milliers d'euros. Et parmi ces fameux jouets, les plus gros bâtiments et les plus luxueux disposent… d'une piscine de mer. Pour faire simple, c'est une structure qui se monte à l'arrière du bateau lorsqu'il est au mouillage, qui se gonfle, et qui délimite un bassin d'eau de mer, comme une véritable piscine. Un pré carré VIP en pleine mer, en somme. Pourquoi pas ? Andrei Climatov disposait de ce petit jouet sur son yacht flambant neuf. Et lors d'un mouillage au large des côtes corses, il décida de profiter de cette piscine privée en haute mer. Aussitôt exigée, aussitôt montée.

Voilà donc notre petit Andrei prêt pour le grand plongeon dans la grande bleue. Par mesure de précaution, il inspecta quand même au préalable le carré privé et y trempa le bout de son orteil. Bien lui en a pris. *« Cette eau est bien trop froide ! Veuillez la réchauffer, s'il vous plaît ! »* demanda-t-il le plus benoîtement du monde au marin chargé de veiller à son bien-être. Interloqué, mais poli et toujours aussi diplomate, le marin expliqua à son patron que la requête serait difficile à satisfaire. Mais Monsieur Climatov, qui n'avait pas pour habitude qu'on lui dise que les choses étaient impossibles, insista. C'était une piscine, sa température était trop basse pour qu'il puisse en profiter, que son employé se débrouille pour réchauffer l'eau de cette mer qui ne lui convenait absolument pas ! Une seconde fois, le marin expliqua courtoisement que non, ce n'était pas de la mauvaise volonté mais que l'eau qui semblait remplir le bassin n'était pas de l'eau de piscine dont on peut modifier la température et que ledit bassin n'en était pas vraiment un, c'était seulement un carré gonflable qui flottait dans la mer. Et il précisa qu'il semblait peu probable que l'on arrive à augmenter la température de toute la Méditerranée comme ça… même si elle se réchauffe depuis une petite décennie. Vexé et surtout frustré, Andrei Climatov se rhabilla. Et se mit certainement en tête de trouver un moyen de faire réchauffer plus rapidement cette fichue eau de mer. À moins que, dans un éclair de lucidité, il n'ait demandé à son personnel de lui réserver une suite dans un hôtel doté d'une vraie piscine.

La plupart de ces hôtes de marque ne sont pas marins. Loin s'en faut. L'immense majorité d'entre eux ne doit pas connaître la moindre règle du code maritime et n'a jamais dû lire la moindre page du code Vagnon. La navigation et les manœuvres d'amarage sont le cadet de leurs soucis et doivent avoir autant d'importance à leurs yeux que le sort de l'ouvrier bengali travaillant dans leurs usines délocalisées. Quant au matelotage, hormis ceux pour nouer les lacets de leurs Berluti dernier cri, les différents nœuds restent pour eux une anecdote bien futile.

Il existe cependant quelques exceptions. Tel cet ancien

champion de Formule 1 qui était aussi à l'aise au volant de son bolide dans les courbes des plus fameux circuits automobiles du monde qu'à la barre de son bateau ; le capitaine n'étant là que par obligation réglementaire ou pour veiller sur le bateau en l'absence de son quintuple champion du monde de propriétaire.

À l'opposé, il y a ce grand industriel, plein de bonne volonté pourtant. Il tenait absolument à aider son personnel de bord durant les manœuvres. À apprendre les rudiments. Monsieur Gaston Labourde suivait avec attention chaque mouvement, chaque détail. Cependant, son marin avait beau lui expliquer et lui montrer maintes et maintes fois les différents nœuds, rien n'y fit. Le pauvre Gaston ne parvenait pas à mémoriser les gestes. Après tout, on ne peut pas être doué en tout et à chacun son domaine de compétence. Cela étant, une des qualités de Gaston Labourde était la ténacité. Et il continuait à vouloir prendre part à la vie de son bateau. Ainsi, lors d'une manœuvre d'accostage, il tint absolument à participer activement à l'action. Tel un général courageux qui charge devant ses troupes. Ou tel un sprinter dans les starting blocks au départ d'une finale olympique. C'était son grand jour, à Gaston Labourde. Discrètement, afin de ménager son ego et sa susceptibilité, et afin de ne pas le décourager totalement, son armée fidèle et dévouée lui confia une mission simple mais de a plus haute importance lors d'une telle manœuvre : la mise en place des pare-battages, ces énormes bouées qui s'accrochent de chaque côté du bateau, évitant ainsi que les coques s'entrechoquent ou heurtent trop violemment le quai lors de la manœuvre d'accostage puis pendant la durée du séjour au port. *« Quand on amorcera la manœuvre, n'oubliez pas de lancer les pare-battages à mon signal, Monsieur »* lança le capitaine. Gaston Labourde était au maximum de sa concentration. Responsable de la passerelle bâbord, il avait les yeux fixés sur ses cinq objectifs. Il était prêt. *« Vous pouvez lancer les pare-battages, Monsieur »*. C'était le signal tant attendu. Son heure de gloire avait enfin sonné. Gaston se jeta alors sur chacun de ses cinq objectifs. De toutes ses forces, il lança les fameuses bouées. Loin. Très loin… Hélas, trop confiants dans la simplicité de la procédure, ses conseillers tactique avaient omis un détail d'une importance cruciale : il fallait attacher les fameux pare-battages au bastingage avant de les laisser retomber le long de la coque. Avec ces fameux « bouts » qui se trouvent justement à l'une des extrémités des grosses bouées et dont Gaston se demandait bien à quoi ils pouvaient servir. Monsieur Labourde regarda son matériel dériver au loin. Inutile. Il contempla de longues minutes ce champ de bataille sur lequel il venait une nouvelle fois de rendre les armes. *« Vous ne m'aviez pas dit qu'il fallait les accrocher »*, tenta-t-il piteusement en se retournant en direction de ses marins. Alignés derrière lui, ils le regardaient, muets de stupeur. Au bord de l'explosion. On sentait la tension et les larmes de rire monter progressivement. Évidemment, personne n'osa se laisser aller à s'esclaffer de manière franche et massive. D'autant qu'une telle candeur de la part d'un tel personnage, si avisé en affaires, était presque touchante. Mais quand Gaston Labourde eut disparu au fond de sa cabine pour y trouver refuge, il dut entendre les longs échos de l'hilarité qui se propagea dans le port. On ne peut décidément pas être doué dans tous les domaines… ■ ***Xavier LORENZI***

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

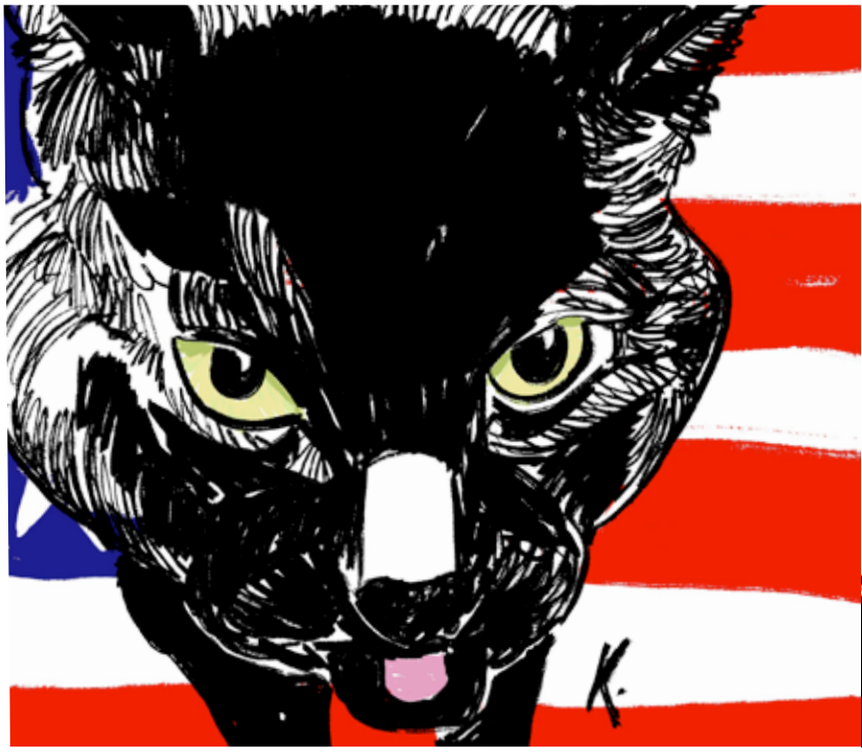

LES CHATS AU CŒUR DU JEU

Un jour, dit-on, les chats gouverneront le monde. Depuis l'Égypte ancienne, ils trônent et nous toisent de leur œil supérieur. Le chien aime son maître, le chat domine le sien. Ce n'est pas à lui qu'on imposerait le vote d'une motion de censure, à supposer que l'occasion se présente. Le chat, c'est bien connu, n'en fait qu'à sa tête. C'est son côté Emmanuel Macron.

Propos ironiques ? Pas tant que ça. Car le chat est devenu, dans nos pays dits civilisés, l'animal le plus adulé, la star d'internet, le petit chéri des enfants et des grands-mères sur d'innombrables vidéos qui encombrent les réseaux sociaux et font oublier la laideur du monde. C'est vrai qu'on résiste difficilement aux vidéos de chats. « *So cute* », disent les Anglo-saxons.

Rien qu'en France, on compte 15 millions de chats, soit plus que d'enfants de moins de 15 ans (ce n'est pas rassurant, je sais). Seuls les poissons sont plus nombreux (29 millions). Les chiens ne sont qu'une minorité : 8 millions. Dans les autres pays, c'est le même tableau : 23 millions de chats en Russie, 6 en Ukraine (avant la guerre), 15 en Allemagne, 12 au Royaume-Uni.

Il n'est donc pas étonnant que le chat soit devenu un personnage à part entière de la vie politique. En France, après avoir testé le canard, le Parti animaliste (496 936 voix soit 2% des suffrages aux dernières élections européennes), n'hésite plus : c'est le chat qu'il installe en majesté sur les affiches. Une prétendante sérieuse à l'Élysée, Marine Le Pen, fait mieux qu'aimer les chats : avec son diplôme d'éleveuse de chats, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, elle n'a jamais caché qu'elle envisageait ainsi sa reconversion. Un jour, ou plutôt un autre.

DANS LES RUES DE SPRINGFIELD

Aux États-Unis, où on compte 70 millions de chats, c'est Donald Trump qui les a présentés en guest stars et en victimes lors de son débat face à la vice-présidente démocrate Kamala Harris : les migrants haïtiens, affirme l'ancien président (et qui aspire à le redevenir) sont des méchants et mêmes des sauvages. La preuve : ils mangent les chats des Américains, les gentils Américains, ceux qui cachent des armes dans leur sous-sol. Pour être tout à fait exact, Trump a ajouté qu'ils mangeaient aussi les canards et les chiens. Mais c'est la perspective de voir les chats mangés qui a ému. On croit deviner l'arrière-pensée : la prochaine fois, les migrants mangeront vos enfants.

Donald Trump avait déjà laissé son candidat vice-président, James David Vance, qualifier Kamala Harris de « *mère à chats sans enfants* ». Comme si le fait d'avoir des chats ou/et de ne pas avoir d'enfants était un élément disqualifiant pour présider les États-Unis. La chanteuse Taylor Swift, fervente supportrice de Kamala Harris, se qualifie aussi par solidarité de « *mère à chats sans enfants* ».

Le chat s'impose en figure centrale dans la campagne présidentielle avant le vote du 5 novembre. Bien évidemment, personne n'a pu témoigner avoir vu un migrant en train de dévorer un chat dans l'Ohio. La police locale avait d'ailleurs très vite démenti : pas une seule plainte en ce sens. Mais, dans les villes concernées, se multiplient les alertes à la bombe et les évacuations d'écoles. Les populations haïtiennes ont peur et se terrent face aux risques d'attaques racistes, pendant que le FBI patrouille dans les rues de Springfield.

Pour les complotistes de tout poil, il n'y a pas de fumée sans feu ni de ragoût sans chaton. En matière de fake news, le menu n'est pas encore totalement servi et, même dans l'entourage de Donald Trump, si j'en crois les récits de mon excellent confrère Philippe Corbé, on commence à s'inquiéter de l'influence de la pourvoyeuse en chef de calomnies en tout genre, Laura Loomer, 31 ans, qui pourrait finir par le faire perdre. C'est elle qui avait fait dire à Trump que Kamala Harris était « *devenue noire récemment* », pour raisons électorales. Elle l'a aussi décrite en « *prostituée consommatrice de drogues* », en femme qui se vanterait de « *sucer des hommes mariés et de fumer du cannabis* ». Laura Loomer ajoute : « *Je parie qu'elle a eu tellement d'avortements qu'elle a endommagé son utérus* » et parie que, si Kamala Harris est élue, « *la Maison blanche sentira le curry* », sans doute parce qu'elle a des racines indiennes.

On voit bien le résumé : une femme ne saurait exercer le pouvoir, tout juste bonne qu'elle est à s'occuper de son utérus, à cuisiner et à donner des croquettes aux chats. Ceux que les migrants n'ont pas encore dévorés, évidemment. Misère. ■

Photo EP Illustration ICN d'après photo DR

VU, LU, VÉCU…

Routine

Le Rassemblement national fait sa rentrée. Comme tous les ans. À Paris, cette fois, plutôt qu'au soleil de la Méditerranée. Il s'agit d'être sérieux, ou de le paraître. Le Rassemblement national fait le ménage. Ça fait vingt ans que le Rassemblement national fait le ménage. À l'époque, c'était le Front National. Le Rassemblement national assume : il va faire une purge et bannir des prochaines élections les candidats douteux, racistes, xénophobes, grossiers ou bas de plafond. Ça fait vingt ans que le Front National devenu Rassemblement national lance des purges. Il nomme des directeurs de campagne, des directeurs de cabinets, des experts, des responsables régionaux plus sérieux que ceux de la fois dernière. Le Rassemblement national se professionnalise. Ça fait vingt ans que le Rassemblement national se professionnalise. Jusqu'à présent, ça ne marche pas.

Condamner, oublier ou se taire

On reste accablé par les révélations sur l'abbé Pierre, icône d'ores et déjà déchue. L'abbé n'était pas seulement un homme frustré à cause du vœu d'abstinence et qui avait tendance à lorgner sur les seins des femmes. C'était un détraqué sexuel. On ne veut ni ne peut pour autant oublier ce qu'il a fait depuis 1954, ses appels en faveur des plus pauvres, son œuvre immense avec Emmaüs, ses efforts pour le logement de tous.

Alors, légitimement terrifié, on s'étonne. Non pas d'entendre le pape François reconnaître qu'il était au courant depuis la mort de l'abbé Pierre en 2007. On s'en doutait. Mais de découvrir qu'en 1955, suite à des plaintes de plusieurs femmes, un séjour aux États-Unis avait été écourté à la demande du théologien Jacques Maritain ; et qu'à Québec et Montréal, à la même époque, la police était intervenue, les autorités demandant à l'abbé Pierre de ne plus jamais revenir.

On s'étonne aussi de découvrir, archives à l'appui, que le cardinal Feltin, archevêque de Paris, avait écrit en 1957 au ministre de l'Intérieur, Edmond Michelet, qui souhaitait décorer l'abbé Pierre. Dans sa lettre, le cardinal écrit : *« Cette distinction serait fort inopportune car l'intéressé est un grand malade (…) et je pense qu'en raison de ces circonstances fort pénibles, il vaut mieux ne pas parler de cet abbé. »* À l'époque, l'Église avait fait interner le prêtre dans des hôpitaux psychiatriques, notamment en Suisse. Condamner, oublier, révéler, pardonner, se taire ? On hésite.

Polémique à deux sous

La polémique la plus bête est arrivée au moment le plus inattendu, alors que les sportifs français olympiques et paralympiques médaillés remontaient les Champs-Élysées le 15 septembre. Emmanuel Macron a invité quatre des leurs (dont un militaire blessé au combat) à venir avec lui raviver la flamme du soldat inconnu. Normal : il était 18 h 30 et, chaque soir depuis 1923, des associations diverses, des élus, des enfants des écoles, rendent hommage au soldat inconnu. Pourquoi pas des sportifs, autrement plus dignes que les Gilets jaunes avinés dansant indécemment autour de la flamme en 2018 ?

Certains se sont émus : quel rapport entre les Jeux olympiques et la guerre de 14 ? Tout un rapport entre les petites histoires, joyeuses et dramatiques, victorieuses sur tatami ou sanglantes dans les tranchées. Ça s'appelle l'Histoire de France. D'ailleurs, ce soldat inconnu, qui nous dit qu'il n'avait pas fait les jeux olympiques de 1896 ou ceux de 1900, à Paris, avant d'aller se faire trouer la peau dans la Marne ou à Craonne ?

La porte claque

L'Allemagne a pris le leadership de la Commission européenne présidée par l'Allemande Ursula von der Leyen. Ce n'est pas nouveau mais, cette fois, ça a fait du bruit puisque le commissaire français, Thierry Breton, l'un des plus respectés à Bruxelles, a claqué la porte. Mme von der Leyen voulait bien offrir à la France un poste de commissaire aux fonctions élargies, mais à condition que ce ne soit pas pour Thierry Breton.

Emmanuel Macron a accepté. Tout seul, acceptant la perte d'influence française. Le Premier ministre Michel Barnier, qui connaît bien les méandres de la Commission, n'était pas dans le coup. C'est Stéphane Séjourné, ministre démissionnaire des Affaires étrangères, qui prendra la suite. Mais lors du vote pour valider sa candidature, à l'automne, les eurodéputés français (35 d'extrême-droite et 30 de gauche sur un total de 81) voteront contre. C'était bien la peine de faire des élections européennes en juin. ■

RANCH PAGANACCIU

Une envie de pleine nature et d'une expérience unique ?

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

07 77 70 57 72

RANCH PAGANACCIU PENTA DI CASINCA

ranch.paganacciu

Ranch Paganacciu

ranch.paganacciu@gmail.com